



Bénin



Burkina Faso



Côte-d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

**COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES ENJEUX DU  
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE EN  
AFRIQUE DE L'OUEST**

-----

**Impacts des réformes des finances  
publiques et de la fiscalité sur le  
renforcement de l'intégration régionale**

*Présenté par Mr Abdallah BOUREIMA  
Commissaire chargé du Département des Politiques  
Economiques et de la Fiscalité Intérieure*

## Introduction

- I Etat des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA
- II Difficultés rencontrées
- III Perspectives

## Conclusion

- **Fin années 80 et début années 90:** crise persistante des finances publiques des Etats UEMOA
  
- **Situation économique caractérisée par :**
  - une absence de coordination entre politiques monétaires et budgétaires
  - des politiques budgétaires parfois expansionnistes
  
- **Conséquences de cette situation:**
  - des déficits budgétaires élevés
  - une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs
  - un endettement intérieur et extérieur élevé
  - Des taux d'inflation élevés et non maîtrisés
  
- **Dans ce contexte:** intervention de la dévaluation du Franc CFA en 1994 et création de l'UEMOA comme mesure d'accompagnement .

## Dispositions du Traité sur l'intégration budgétaire et fiscale:

### Article 4: 3 objectifs sont portés sur l'harmonisation budgétaire:

- Objectif 1: renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre **d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé**
- Objectif 2 : **assurer la convergence** des performances et des politiques économiques des Etats membres par **l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale**;
- Objectif 5: **harmoniser** , dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement **le régime de la fiscalité**.

**Article 65: « les Etats membres harmonisent leurs politiques fiscales, pour réduire les disparités excessives prévalant dans la structure et l'importance de leurs prélèvements fiscaux »**

**Article 67: « l'Union harmonise les législations et les procédures budgétaires, elle assure l'harmonisation des Lois de Finances et des comptabilités publiques, en particulier des comptabilités générales et des plans comptables publics ».**

# I Etat des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA



## 1.1 *Au niveau des finances publiques*

- **Huit (8) directives composent le cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA:**
  - ✓ Code de transparence;
  - ✓ Loi organique relative aux lois de finances (LOLF);
  - ✓ Règlement général sur la comptabilité publique;
  - ✓ Nomenclature budgétaire de l'Etat;
  - ✓ Plan comptable de l'Etat;
  - ✓ Tableau des opérations financières de l'Etat;
  - ✓ Régime financier des collectivités territoriales;
  - ✓ Comptabilité des matières.

# I Etat des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA



## a) *État de la transposition*

- Tous les Etats ont transposé les six (6) directives adoptées en 2009.
- un seul Etat a transposé la Directive relative au Régime financier des collectivités territoriales.
- Trois (3) Etats ont transposé la Directive relative à la Comptabilité des matières

## b) *État de la mise en œuvre*

Le niveau de mise en œuvre est variable d'un Etat à l'autre et aussi d'une directive à l'autre.

Le basculement au mode de gestion budget –programme ne pourra être respecté par la quasi-totalité des Etats au 1<sup>er</sup> /01/2017

# I état des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA



## c) *Les progrès constatés*

- Amélioration de la gouvernance économique améliorée (transparence et redevabilité bien ancrée dans les esprits des gestionnaires)
- Rôle important des organisations de la société civile (veille et droit de regard)
- Meilleure coordination des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire grâce au Pacte de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité



## c) *Les progrès constatés (suite)*

- Meilleure maîtrise des dépenses budgétaires et optimisation de la mobilisation des recettes (gestion axée sur les résultats)
- Prise en compte de l'évolution des contextes national, régional et international dans la gestion du changement.



# I état des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA



## 1.2 *Au niveau de la fiscalité intérieure*

Depuis 1998, la Commission a conduit plusieurs programmes relatifs à l'harmonisation des législations relatives à la fiscalité intérieure des Etats de l'Union.

### ➤ **En matière de fiscalité indirecte**

Les impôts ci-après sont harmonisés :

- la TVA ;
- les droits d'accises ;
- les prélèvements sur les produits pétroliers.

### ➤ **En matière de fiscalité directe**

- Les impôts suivants ont été harmonisés :
- l'impôt sur les bénéfices des personnes morales
- l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières

# I état des lieux des réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieure au sein de l'UEMOA



## ➤ Le Programme de transition fiscale

- **Adoption d'un Programme de transition fiscale le 23 mars 2006** (renforcement des capacités financières des Etats de l'Union par une mobilisation plus forte des ressources fiscales basée sur un transfert progressif du poids de la fiscalité, des droits de porte vers la fiscalité intérieure).
  
- **Adoption d'indicateurs de la transition fiscale, dont notamment :**
  - un taux minimal de pression fiscale de 20%
  - un niveau de collecte des recettes de la fiscalité intérieure au moins égale à 1,5 fois des recettes douanières.
  
- **Au total , l'Union dispose d'un capital législatif important : 20 actes communautaires adoptés:**
  - 1 règlement
  - 14 directives
  - 5 décisions



### 2.1 *Au niveau des finances publiques*

#### Principales difficultés relevées :

- la faible sensibilisation des acteurs, surtout les décideurs politiques sur les réformes des finances publiques et leurs enjeux;
- la faible implication des autorités politiques pour la mise en œuvre des réformes;
- la non tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans certains Etats (parfois pour des raisons techniques et procédurales);
- Non jugement à temps des comptes de gestion.

## II Difficultés rencontrées



- le démarrage très timide du processus de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale dans tous les Etats membres (recensement, codification, valorisation et inscription au bilan);
- le faible accès aux informations budgétaires et financières par le citoyen ;
- la non publication de tous les contrats entre l'administration publique et toutes catégories d'entreprises;
- la non publication du niveau et de la composition des actifs financiers et avoirs en ressources naturelles;
- Non précision du contenu des exonérations fiscales dans les projets de lois de finances (loi de finances de l'année et loi de règlement).



## 2.1 *Au niveau de la fiscalité intérieure*

### Principales difficultés enregistrées :

#### ❑ Sur le plan législatif

##### ❖ **Des déficiences persistantes en TVA:**

- la non imposition de certaines activités à la TVA par les Etats
- le non respect de la liste communautaire des exonérations de TVA
- le non remboursement effectif des crédits de TVA

##### ❖ **Des faiblesses en matière d'impôt sur les bénéfices**

- les difficultés d'élargissement de l'assiette aux activités du secteur informel
- le nombre élevé des exemptions-exonérations (incitations fiscales pour l'investissement )

#### ❑ Sur le plan de la coordination au niveau des Etats:

- ❖ la concurrence fiscale régionale entre les Etats
- ❖ les difficultés de l'harmonisation de la réglementation de l'UEMOA avec celle de la CEDEAO ( exemple des directives TVA)

Les prochains défis de la Commission pour renforcer le processus d'intégration sont nombreux.

### **3.1 Au niveau des finances publiques:**

- la sensibilisation des autorités nationales pour une volonté politique plus forte pour la mise en œuvre des réformes;
- la réforme des administrations publiques pour leur adaptation à la gestion axée sur les résultats et à la gestion du changement ;
- l'élaboration d'un référentiel pour la valorisation du patrimoine de l'Etat;
- l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre progressive de la comptabilité patrimoniale;

### III Les perspectives

- l'élaboration d'un plan de communication sur les réformes des finances publiques ;
- l'accessibilité des informations budgétaires aux citoyens.
- la création des conditions de publication des contrats publics afin de les rendre accessibles aux citoyens.
- l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'actions pour la mise en œuvre du budget programme;
- l'élaboration d'un guide de gestion budgétaire en mode budget programme et le diffuser largement auprès de tous les acteurs concernés.

### 3.1 Au niveau de la fiscalité intérieure

L'Union doit faire face aux défis ci-après:

#### **La consolidation de la transition fiscale au sein de l'UEMOA avec pour objectifs:**

- la mobilisation optimale des recettes fiscales: ce niveau est mesuré par le taux global de pression fiscale fixé à 20% au moins par le Pacte de convergence de l'Union
- le transfert progressif du poids de la fiscalité, des droits de porte vers la fiscalité intérieure. A cet effet, les recettes de la fiscalité intérieure doivent être supérieures ou égales à 55% des recettes totales

#### **La réduction drastique des exonérations fiscales:** la Décision n°08/2015 exige l'évaluation des dépenses fiscales par les Etats membres afin de mieux les maîtriser. Les exonérations sont un gros handicap à la mobilisation des recettes fiscales



#### □ L'amélioration de la qualité de la réglementation communautaire:

Nécessité de réviser certains textes communautaires pour une plus grande efficacité comme :

- ❖ la taxe sur les tabacs
- ❖ la taxe sur les produits pétroliers etc.
- ❖ l'adoption d'un code communautaire des investissements

#### □ Le renforcement de la synergie entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO:

- ❖ pour une gestion efficace du TEC
- ❖ pour renforcer la coordination des politiques fiscales régionales sur la base des principes fondamentaux ci-après:
  - l'efficacité budgétaire des impôts;
  - la neutralité économique des impôts;
  - la lutte contre la concurrence fiscal entre Etats.

# CONCLUSION



Les réformes des finances publiques et de la fiscalité intérieures entamées dans le cadre du Traité de l'Union commencent à donner des résultats même s'ils sont toujours en deçà des objectifs.

Les Etats membres, la Commission et les PTF doivent accroître les efforts et prendre les mesures d'accompagnement afin que les résultats soient rapidement tangibles.

**MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION**